



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180723-CONS-AG-18-079
-DE
Date de réception préfecture : 26/07/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 23 juillet 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Marché N° 1800011CGT : Travaux de réalisation d'aménagements du complexe sportif Erbajolo/Volpajo – Lot N° 2 Menuiseries extérieures - intérieures - Signalétique – Métallerie

L'an Deux Mille dix-huit, le 23 juillet à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS :

Serena BATTESTINI, Jean BIAGGINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Jacques PADOVANI, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Céline SIMONI PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Marie-Paule HOUEMER	à	Jean ZUCCARELLI
Mattea LACAVE	à	Ivana POLISINI
Marie-Dominique CARRIER	à	Linda PIPERI
Jean-Louis MILANI	à	Jean-Jacques MASSONI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Céline SIMONI PIACENTINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Guy ARMANET	à	Henri POYET

QUORUM : 21

ABSENTS :

Angèle BRUNINI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Valérie BIANCHI, Thérèse LORENZI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 23 juillet 2018

Objet : Marché N° 1800011CGT : Travaux de réalisation d'aménagements du complexe sportif Erbajolo/Volpajo – Lot N° 2 Menuiseries extérieures - intérieures - Signalétique – Métallerie

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 16 Avril 2018 pour la procédure N° 1800011CGT : Travaux de réalisation d'aménagements du complexe sportif Erbajolo/Volpajo alloti en 5 lots.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 Juillet 2018 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La procédure lancée pour l'attribution du : Marché N° 1800011CGT : Travaux de réalisation d'aménagements du complexe sportif Erbajolo/Volpajo – Lot N° 2 Menuiseries extérieures - intérieures - Signalétique – Métallerie ;

DECIDE

D'attribuer le marché correspondant à La SARL LES NOUVEAUX MENUISIERS, sise à 20620 BIGUGLIA, (SIRET N°41869366900016) pour un montant 39 842,27 € HTVA ;

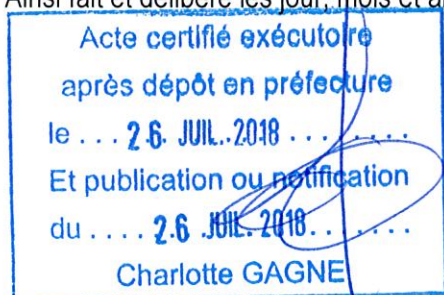
AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification